



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

Phnom Penh, le 27 octobre 2010,

Destinataire : La Chambre Préliminaire  
Juge PRAK Kimsan, Président  
Juge Rowan DOWNING  
Juge NEY Thol  
Juge Catherine MARCHI-UHEL  
Juge HUOT Vuthy

Objet : Mémoire en réponse aux appels de la défense de l'ordonnance de clôture

Madame, Messieurs les Juges de la Chambre Préliminaire,

Par la présente, les avocats de partie civile du groupe « Avocats Sans Frontières France » souhaitent vous faire part de leur demande relative à la traduction en français des mémoires d'appel de la défense contre l'ordonnance de clôture.

Les Co-juges d'Instruction ont rendu leur ordonnance de clôture le 16 septembre 2010. Chaque équipe de défense des personnes mises en examen a ensuite fait savoir qu'elle relèverait appel de cette ordonnance.

Ces équipes ont déposé leur appel entre le 18 et le 25 octobre 2010. Les appels concernant Nuon Chea, Ieng Thirith, et Ieng Sary, ont été notifiés uniquement en anglais et en khmer. Celui déposé par l'équipe de défense de Khieu Samphan a été notifié en français et en khmer.

Le groupe ASF France souhaite répondre à ces différents mémoires d'appel. Le dit groupe ayant pour langue de travail le français et le khmer, ces mémoires seront déposés en français et en khmer.

En vue de la rédaction de ces mémoires en réponse, il nous est indispensable d'obtenir la traduction vers le français des mémoires d'appel des équipes de défense des trois personnes mises en examen précitées, ainsi que la réponse unique que souhaite déposer les co-procureurs.

Nous vous rappelons que le groupe ASF France contribue au travail de traduction de la Cour en prenant en charge la traduction vers le français des formulaires d'information des parties civiles qu'il représente.

ឯកសារដើម

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de réception):

..... 02 / 11 / 2010 .....

ម៉ោង (Time/Heure): ..... 11:05 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé

Uch Arin



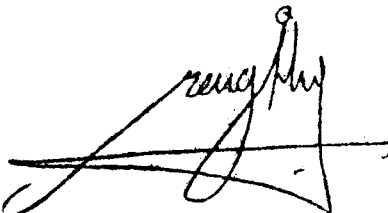
AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

Nous vous serions très obligés de bien vouloir accorder toute votre attention à cette demande afin que les parties civiles puissent bénéficier d'une représentation et d'une assistance efficaces au regard des droits de la défense.

Veuillez croire, Madame, Monsieur les Juges, en l'expression de nos sentiments respectueux,

Pour Avocats Sans Frontières France,

  
**Me Martine JACQUIN**  
**Chef de projet ASF-France**



Me KIM Mengkhy

Me Christine MARTINEAU  
Me Annie DELAHAIE  
Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS  
Me Elisabeth RABESANDRATANA  
Me Ferdinand DJAMMEN NZEPA  
Me Laure DESFORGES  
Me Françoise GAUTRY  
Me Isabelle DURAND  
Me Daniel LOSQ  
Me Nicole DUMAS  
Me Barnabé NEKUIE

Me MOCH Sovannary